

<https://www.pressegauche.org/Projet-de-loi-sur-les-maternelles-4-ans-Un-choix-judicieux-pour-les-enfants>



# Projet de loi sur les maternelles 4 ans - Un choix judicieux pour les enfants issus de milieux défavorisés



**(FAE)**

Date de mise en ligne : mercredi 4 septembre 2019

- Communiqués -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 4 sept. 2019 - La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) salue la décision du ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, de prioriser les milieux défavorisés pour le déploiement des maternelles 4 ans au Québec et de l'inscrire dans le projet de loi no5, présentement à l'étude à l'Assemblée nationale du Québec.**

En mai dernier, les trois partis d'opposition, soit le Parti libéral du Québec, Québec Solidaire et le Parti Québécois, ainsi que la FAE, avaient demandé au ministre de l'Éducation, dans une sortie commune, le report du projet de loi no5 au sujet des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans. Ils estimaient que d'ici 2023-2024, le gouvernement de François Legault devait se concentrer sur le développement des classes de maternelle 4 ans à temps plein dans tous les milieux défavorisés (TPMD), là où se trouve une forte proportion d'enfants vulnérables.

Pour la FAE, cette décision du ministre Roberge constitue un choix judicieux pour les enfants issus de milieux défavorisés. Rappelons que, selon le Conseil supérieur de l'éducation, moins de 73 % des enfants de 4 ans fréquentent un service de garde régi ou l'école. « Nous devons collectivement nous réjouir de cette décision, puisque ce sont les enfants des milieux défavorisés qui en ressortent gagnants. La maternelle 4 ans TPMD est un service essentiel résolument tourné vers un objectif d'égalité des chances et d'intervention précoce. La maternelle 4 ans TPMD constitue un projet de société que l'on doit chérir et préserver », a déclaré M. Mallette.

### **Un gain de la négociation 2010-2015**

Après les négociations visant le renouvellement du contrat de travail 2010-2015, la FAE a obtenu la mise en place de 6 classes de maternelle 4 ans TPMD. Les parties patronale et syndicale reconnaissaient alors la nécessité d'intervenir rapidement auprès des enfants les plus vulnérables. En juin 2013, s'appuyant entre autres sur le bilan positif de ces six projets pilotes, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité le projet de loi n°23 qui rendait accessible cette mesure progressiste partout au Québec.